



# DOSSIER DE REINSCRIPTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2012-2013

## **Rappel du Règlement intérieur et procédures administratives de l'Ecole Doctorale (Titre I ; Article 3 ; Paragraphes 2 & 3)**

### ***S'agissant des inscriptions en deuxième et troisième années***

En préalable à l'inscription administrative qui est obligatoire, tous les doctorants produiront un compte rendu annuel de leurs travaux validé par leurs directeurs de thèse. Les bénéficiaires de contrats doctoraux produiront, en sus, un rapport détaillé de leurs activités complémentaires effectuées durant l'année écoulée et un prévisionnel des activités complémentaires qu'ils souhaitent accomplir durant l'année à venir. Ces documents seront validés par les directeurs de thèse et les directeurs des unités de recherche. Les inscriptions administratives auront lieu avant le 30 juillet.

### ***S'agissant des inscriptions en 4<sup>ème</sup> année et au delà***

La durée de référence de la thèse est de 3 ans. Des dérogations peuvent être accordées, par le Président de l'Université, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du directeur de thèse, sur demande motivée du candidat (spécificités de certaines disciplines, travail salarié, préparation à des concours, maternité, paternité, maladie, ...).../... A cet effet, le doctorant renseignera le formulaire de dérogation à la durée et produira notamment un état détaillé des travaux effectués depuis la première inscription et des travaux restant à faire. L'inscription administrative est obligatoire, elle est subordonnée à l'obtention de la dérogation à la durée et doit être effective avant le 30 septembre.

## **Inscriptions en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de thèse**

Doctorants de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année hors contrat doctoral	pages 2-3
Doctorants de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année sous contrat doctoral	pages 4-6

## **Inscriptions en 4<sup>ème</sup> année de thèse et au-delà**

Cas général d'une inscription en 4 <sup>ème</sup> année et au-delà (Hors doctorants de 3 <sup>ème</sup> année sous contrat doctoral)	pages 7-8
Cas particulier de l'inscription en 4 <sup>ème</sup> année des doctorants en 3 <sup>ème</sup> année sous contrat doctoral	pages 9-11

## **Rappels réglementaires sur les activités complémentaires** page 12

# Inscriptions en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de thèse (Doctorants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année hors contrat doctoral)

Dépôt entre le 4 juin et le 13 juillet 2012 – Inscription administrative avant le 27-07-2012

## 1°) Identification

Doctorant et Directeur(s) de Thèse : *Nom, prénom, E-mail*

Discipline et Mention du Doctorat

Titre de la thèse :

Indiquer pour quelle année de thèse l'inscription est sollicitée

Préciser si vous avez eu des interruptions d'inscriptions (dates de début et de fin)

Indiquer la Nature du financement : salarié, contrat d'Entreprise, de Grand organisme, autre, aucun...

## 2°) Etat d'avancement des travaux de thèse

Document à rédiger par le doctorant, en concertation avec ses directeurs de thèse, selon le plan suggéré ci après. Il sera daté et signé par ces même personnes en fin du texte de présentation (signatures originales exigées ; scans et photocopies non autorisés). La période concernée par cet état est l'ensemble des années de préparation de thèse.

**a. Présentation des travaux de thèse** (1 à 2 pages – police Arial 11, simple interligne). A partir du plan d'ensemble de la thèse, le doctorant et son directeur de thèse exposeront le travail accompli depuis la date de première inscription. Ils s'attacheront à faire ressortir plus particulièrement les travaux de l'année qui s'achève. D'une façon générale, les travaux de thèse doivent être conformes au projet initial déposé et agréé.

### b. Production scientifique

**b.1 Les publications, ouvrages et parties d'ouvrages parus ou acceptés** – Donner la liste en utilisant la présentation habituelle de la discipline du ressort. Pour information, donner également, en le précisant, les travaux soumis.

**b.2 Les participations à des congrès ou colloques.** Donner la liste (titre, colloque, auteurs) des communications présentées (indiquer la nature de la communication : orale [CO] ou affiche [CA] ; pour une communication orale souligner le nom du communicant).

**c. Les Formations de l'Ecole Doctorale.** Pour chaque année de préparation de thèse, donner la liste des formations organisées par l'ED qui ont été suivies (nature, dates, durée exprimée en jours entiers ou demi-entiers...). Les doctorants signataires d'un contrat d'Entreprise ou de Grand Organisme indiqueront, de la même façon que ci-dessus, les formations spécifiques qu'ils peuvent avoir suivies (validation par le Chef d'Entreprise ou le Directeur du Grand Organisme).

**d. Les activités complémentaires.** Le doctorant doit exposer les éventuelles activités, d'enseignement, d'expertise, de diffusion de l'information scientifique et de valorisation de la recherche qu'il a pu avoir durant la préparation de thèse. Les doctorants signataires d'un contrat d'Entreprise ou de Grand Organisme indiqueront les activités spécifiques qu'ils peuvent avoir exercées (validation par le Chef d'Entreprise ou le Directeur du Grand Organisme).

**e. Les doctorants salariés.** Exposer brièvement les obligations et charges professionnelles.



**DEMANDE D'INSCRIPTION EN <sup>ème</sup> ANNEE DE THESE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2012 – 2013**

Le dépôt de la présente demande, revêtue de la signature du doctorant et des directeurs de thèse (signatures originales), et des pièces accompagnantes doit être fait auprès de l'Ecole doctorale entre le 18 juin et le 12 juillet 2012 pour instruction en vue d'une inscription administrative en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de thèse. Date limite de l'inscription administrative : 27 juillet. Tout dépôt et/ou inscription extra tempora devront être justifiés.

Mme, M. : .....  
Nom de naissance / nom marital / prénoms

N° de carte d'étudiant :

Dates d'interruption(s) éventuelle(s) d'inscription en thèse :

sollicite de Monsieur le Président de l'Université de Corse l'autorisation d'inscription au Doctorat en <sup>ème</sup> année de thèse. Un état d'avancement des travaux de thèse selon la forme prescrite est donné à la suite.

<b>Le Doctorant</b>	<b>Le Directeur de thèse</b> <i>Qualité, Nom et Prénom</i>	<b>Le Co-Directeur thèse</b> <i>Qualité, Nom et Prénom</i>
Corte, le ..... <i>Signature</i>	Corte, le ..... <i>Signature</i>	Corte, le ..... <i>Signature</i>
<b>Le Président de l'Université de Corse</b> <b>par délégation : le Directeur de l'Ecole doctorale</b>		
<input type="checkbox"/> Accordée <input type="checkbox"/> Refusée		
Corte, le .....		
Pr Jean Costa		

# Inscription en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de thèse (Doctorants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année sous contrat doctoral)

Dépôt entre le 4 juin et le 13 juillet 2012 – Inscription administrative avant le 27-07-2012

## 1°) Identification

Doctorant et Directeur(s) de Thèse : *Nom, prénom, E-mail*

Discipline et Mention du Doctorat

Titre de la thèse :

Indiquer pour quelle année de thèse l'inscription est sollicitée

## 2°) Etat d'avancement des travaux de thèse

Document à rédiger par le doctorant, en concertation avec ses directeurs de thèse, selon le plan suggéré ci après. Il sera daté et signé par ces mêmes personnes en fin du texte de présentation (signatures originales exigées ; scans et photocopies non autorisés). La période concernée par cet état est l'ensemble des années de préparation de thèse.

**a. Présentation des travaux de thèse** (1 à 2 pages – police Arial 11, simple interligne). A partir du plan d'ensemble de la thèse, le doctorant et son directeur de thèse exposeront le travail accompli depuis la date de première inscription. Ils s'attacheront à faire ressortir plus particulièrement les travaux de l'année qui s'achève. D'une façon générale, les travaux de thèse doivent être conformes au projet initial déposé et agréé.

### b. Production scientifique

**b.1 Les publications, ouvrages et parties d'ouvrages parus ou acceptés** - Donner la liste en utilisant la présentation habituelle de la discipline du ressort. Pour information, donner également, en le précisant, les travaux soumis.

**b.2 Les participations à des congrès ou colloques**. Donner la liste (titre, colloque, auteurs) des communications présentées (indiquer la nature de la communication : orale [CO] ou affiche [CA] ; pour une communication orale souligner le nom du communicant).

**c. Les Formations de l'Ecole Doctorale**. Pour chaque année, donner la liste des formations organisées par l'ED qui ont été suivies (nature, dates, durée exprimée en jours entiers ou demi-entiers...).

**d. Les activités complémentaires de l'année** (voir *rappel réglementaire en page 12*). Pour chaque forme d'implication, lister les items concernés par les activités effectivement réalisées, nommer le tuteur sous l'autorité duquel cette activité a été exercée, décrire en quoi a consisté le travail effectué et donner le temps qui y a été consacré.

#### d.1 - Enseignements

Nombre d'heures d'enseignement exprimées en eqTD assurées :

Durée de temps de travail légal correspondant :

Produire l'état des services effectifs validés par le directeur de la composante du ressort.

#### d.2 - Diffusion de l'information scientifique et technique

Exemples : Montage s'une exposition – Montage d'un projet dans le cadre du CCSTI – Participation au comité d'organisation d'événements : Fête de la science, Journée Du Doctorant... – Participation au comité d'organisation de rencontres scientifiques (colloque, congrès, workshop, école d'été). Produire un rapport validé par le Directeur de thèse et par la Direction du centre de recherche du ressort.

#### d.3 - Valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique (applicatif d'un programme de recherche)

Exemples : Recueil de données pour une méthode d'apprentissage (Sc Educ) – Traduction – Participation à un contrat de valorisation mené dans le projet (contrat de recherche) : transfert de technologie ; montage d'une application informatique ; prestations de services en analyse chimiques biologiques, thermique ... Produire un rapport validé par le Directeur de thèse et par la Direction du centre de recherche du ressort.

**d.4 - Missions d'expertise effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association, une fondation ou un laboratoire.**

Exemples : Expertise pour le compte du Centre de recherche – Expertise pour le compte d'une autre institution. Préciser la nature de l'expertise qui en aucun cas ne doit se recouvrir avec les travaux de thèse. Produire un rapport validé par le Directeur de thèse et par la Direction du centre de recherche du ressort.

**d.5 - Récapitulatif horaire**

Faire un tableau reprenant toutes les formes d'activités et les différents items effectivement concernés, mettre les volumes horaires en regard, Sommer sur la dernière ligne du tableau.

**e. Les activités complémentaires de l'année à venir**

**Refus d'activités complémentaires**

Si le doctorant ne souhaite pas exercer d'activités complémentaires, il doit le notifier explicitement dans cette partie du rapport

**Acceptation d'activités complémentaires (voir rappel réglementaire en page 12).**

Pour chaque forme d'implication, lister les items concernés par les activités prévisionnelles, nommer le tuteur sous l'autorité duquel cette activité sera exercée, décrire en quoi consistera le travail effectué et donner le temps qui y sera consacré.

**e.1 - Enseignements**

Nombre prévisionnel d'heures d'enseignement exprimées en eqTD:

Durée de temps de travail légal correspondant :

Produire l'état prévisionnel des services validé par le directeur de la composante du ressort.

**e.2 - Diffusion de l'information scientifique et technique**

Exemples : Montage s'une exposition – Montage d'un projet dans le cadre du CCSTI – Participation au comité d'organisation d'événements : Fête de la science, Journée Du Doctorant... – Participation au comité d'organisation de rencontres scientifiques (colloque, congrès, workshop, école d'été). Produire un projet validé par le Directeur de thèse et par la Direction du centre de recherche du ressort.

**e.3 - Valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique (applicatif d'un programme de recherche)**

Exemples : Recueil de données pour une méthode d'apprentissage (Sc Educ) – Traduction – Participation à un contrat de valorisation mené dans le projet (contrat de recherche) : transfert de technologie ; montage d'une application informatique ; prestations de services en analyse chimiques biologiques, thermique ... Produire un projet validé par le Directeur de thèse et par la Direction du centre de recherche du ressort.

**e.4 - Missions d'expertise effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association, une fondation ou un laboratoire.**

Exemples : Expertise pour le compte du Centre de recherche – Expertise pour le compte d'une autre institution. Préciser la nature de l'expertise qui en aucun cas ne doit se recouvrir avec les travaux de thèse. Produire un projet validé par le Directeur de thèse et par la Direction du centre de recherche du ressort.

**e.5 - Récapitulatif horaire**

Faire un tableau reprenant toutes les formes d'activités et les différents items effectivement concernés, mettre les volumes horaires en regard, Sommer sur la dernière ligne du tableau.



**DEMANDE D'INSCRIPTION EN <sup>ème</sup> ANNEE DE THESE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2012 – 2013  
Doctorant sous contrat doctoral**

Le dépôt de la présente demande, revêtue de la signature du doctorant et des directeurs de thèse (signatures originales), et des pièces accompagnantes doit être fait auprès de l'Ecole doctorale entre le 18 juin et le 12 juillet 2012 pour instruction en vue d'une inscription administrative en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de thèse. Date limite de l'inscription administrative : 27 juillet. Tout dépôt et/ou inscription extra tempora devront être justifiés.

Mme, M. : .....  
Nom de naissance / nom marital / prénoms

Bénéficiaire d'un contrat doctoral - N° de carte d'étudiant :

Dates d'interruption(s) éventuelle(s) d'inscription en thèse :

sollicite de Monsieur le Président de l'Université de Corse l'autorisation d'inscription au Doctorat en <sup>ème</sup> année de thèse. Un état d'avancement des travaux de thèse, un état effectif des activités complémentaires réalisées au cours de l'année écoulée et un état prévisionnel de ces activités pour l'année à venir sont donnés à la suite.

<b>Le Doctorant</b>	<b>Le Directeur de thèse</b> <i>Qualité, Nom et Prénom</i>	<b>Le Co-Directeur thèse</b> <i>Qualité, Nom et Prénom</i>
Corte, le ..... <i>Signature</i>	Corte, le ..... <i>Signature</i>	Corte, le ..... <i>Signature</i>
<b>Le Président de l'Université de Corse par délégation : le Directeur de l'Ecole doctorale</b>		
<input type="checkbox"/> Accordée <input type="checkbox"/> Refusée		
Corte, le .....		
Pr Jean Costa		

# Cas Général : Demande de Dérogation à la durée pour une inscription en N<sup>ème</sup> année au titre de 2012-2013 (N > 3)

**Inscription en 4<sup>ème</sup> année et plus (hors doctorants de 3<sup>ème</sup> année sous contrat doctoral)  
Dépôt entre le 4 juin et le 7 sept 2012 – – Inscription administrative avant le 27-09-2012**

## 1°) Identification

Doctorant et Directeur(s) de Thèse : *Nom, prénom, E-mail*

Discipline et Mention du Doctorat

Titre de la thèse :

Indiquer pour quelle année de thèse l'inscription est sollicitée

Indiquer la date probable de soutenance de thèse (année civile, mois)

Préciser si vous avez eu des interruptions d'inscriptions (dates de début et de fin)

Indiquer la Nature du financement : salarié, contrat d'Entreprise, de Grand organisme, autre, aucun...

## 2°) Etat d'avancement des travaux de thèse

Document à rédiger par le doctorant, en concertation avec ses directeurs de thèse, selon le plan suggéré ci après. Il sera daté et signé par ces même personnes en fin du texte de présentation (signatures originales exigées ; scans et photocopies non autorisés). La période concernée par cet état est l'ensemble des années de préparation de thèse.

- a. **Présentation des travaux de thèse** (1 à 2 pages – police Arial 11, simple interligne). A partir du plan d'ensemble de la thèse, le doctorant et son directeur de thèse exposeront le travail accompli depuis la date de première inscription. Ils s'attacheront à faire ressortir les travaux restant à réaliser pour achever la thèse. D'une façon générale, les travaux de thèse doivent être conformes au projet initial déposé et agréé.
- b. **Production scientifique**
  - b.1 **Les publications, ouvrages et parties d'ouvrages parus ou acceptés** – Donner la liste en utilisant la présentation habituelle de la discipline du ressort. Pour information, donner également, en le précisant, les travaux soumis.
  - b.2 **Les participations à des congrès ou colloques**. Donner la liste (titre, colloque, auteurs) des communications présentées (indiquer la nature de la communication : orale [CO] ou affiche [CA] ; pour une communication orale souligner le nom du communicant).
- c. **Les Formations de l'Ecole Doctorale**. Pour chaque année, donner la liste des formations organisées par l'ED qui ont été suivies (nature, dates, durée exprimée en jours entiers ou demi-entiers...). Les doctorants signataires d'un contrat d'Entreprise ou de Grand Organisme indiqueront, de la même façon que ci-dessus, les formations spécifiques qu'ils peuvent avoir suivies (validation par le Chef d'Entreprise ou le Directeur du Grand Organisme).
- d. **Les activités complémentaires**. Le doctorant doit exposer les éventuelles activités, d'enseignement, d'expertise, de diffusion de l'information scientifique et de valorisation de la recherche qu'il a pu avoir durant la préparation de thèse. Les doctorants signataires d'un contrat d'Entreprise ou de Grand Organisme indiqueront les activités spécifiques qu'ils peuvent avoir exercées (validation par le Chef d'Entreprise ou le Directeur du Grand Organisme).
- e. **Les doctorants salariés**. Exposer brièvement les obligations et charges professionnelles.

## 3°) Justification de la demande

### a. Exposé des motifs et justification par le doctorant.

Le doctorant fera ressortir les difficultés spécifiques inhérentes à la préparation de sa thèse justifiant une prolongation de son inscription. En cas de congés de maternité, maladie... (Fournir les justificatifs médicaux). Signature du Doctorant

### b. Justification par le directeur de thèse et avis motivé

Le directeur de thèse ne doit pas se contenter de mettre un avis à la demande du doctorant. Il s'attachera à montrer explicitement les raisons de la nécessité d'une année supplémentaire et indiquera la date prévisible pour la soutenance de la thèse. Signature du Directeur de thèse.



# Cas des Doctorants en 3<sup>ème</sup> année sous contrat doctoral Demande de Dérogation à la durée pour une inscription en 4<sup>ème</sup> année de Doctorat au titre de 2012-2013

Dépôt entre le 4 juin et le 7 sept 2012 – – Inscription administrative avant le 27-09-2012

## 1°) Identification

Doctorant et Directeur(s) de Thèse : *Nom, prénom, E-mail*

Discipline et Mention du Doctorat

Titre de la thèse :

Indiquer la date probable de soutenance de thèse (année civile, mois)

Préciser si vous avez eu des interruptions d'inscriptions (dates de début et de fin)

Indiquer la Nature du financement projeté : salarié, contrat d'Entreprise, de Grand organisme, autre, aucun...

## 2°) Etat d'avancement des travaux de thèse

Document à rédiger par le doctorant, en concertation avec ses directeurs de thèse, selon le plan suggéré ci après. Il sera daté et signé par ces mêmes personnes en fin du texte de présentation (signatures originales exigées ; scans et photocopies non autorisés). La période concernée par cet état est l'ensemble des années de préparation de thèse.

**a. Présentation des travaux de thèse.** A partir du plan d'ensemble de la thèse, le doctorant et son directeur de thèse exposeront le travail accompli depuis la première inscription et s'attacheront à montrer ce qu'il reste à faire pour l'aboutissement et la soutenance. Les travaux de thèse doivent être conformes au projet initial déposé et agréé. (1 à 2 pages – police Arial 11, simple interligne)

### b. Production scientifique

**b.1 Les publications, ouvrages et parties d'ouvrages parus ou acceptés** - Donner la liste en utilisant la présentation habituelle de la discipline du ressort. Pour information, donner également, en le précisant, les travaux soumis.

**b.2 Les participations à des congrès ou colloques.** Donner la liste (titre, colloque, auteurs) des communications présentées (indiquer la nature de la communication : orale [CO] ou affiche [CA] ; pour une communication orale souligner le nom du communicant).

**c. Les Formations de l'Ecole Doctorale.** Pour chaque année, donner la liste des formations organisées par l'ED qui ont été suivies (nature, dates, durée exprimée en jours entiers ou demi-entiers...).

**d. Les activités complémentaires.** Pour chaque forme d'implication, lister les items concernés par les activités effectivement réalisées, nommer le tuteur sous l'autorité duquel cette activité a été exercée, décrire en quoi a consisté le travail effectué et donner le temps qui y a été consacré.

#### d.1 - Enseignements

Nombre d'heures d'enseignement exprimées en eqTD assurées :

Durée de temps de travail légal correspondant :

Produire l'état des services effectifs validés par le directeur de la composante du ressort.

#### d.2 - Diffusion de l'information scientifique et technique

Exemples : Montage s'une exposition – Montage d'un projet dans le cadre du CCSTI – Participation au comité d'organisation d'évènements : Fête de la science, Journée Du Doctorant... – Participation au comité d'organisation de rencontres scientifiques (colloque, congrès, workshop, école d'été). Produire un rapport validé par le Directeur de thèse et par la Direction du centre de recherche du ressort.

#### **d.3 - Valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique (applicatif d'un programme de recherche)**

Exemples : Recueil de données pour une méthode d'apprentissage (Sc Educ) – Traduction – Participation à un contrat de valorisation mené dans le projet (contrat de recherche) : transfert de technologie ; montage d'une application informatique ; prestations de services en analyse chimiques biologiques, thermique ... Produire un rapport validé par le Directeur de thèse et par la Direction du centre de recherche du ressort.

#### **d.4 - Missions d'expertise effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association, une fondation ou un laboratoire.**

Exemples : Expertise pour le compte du Centre de recherche – Expertise pour le compte d'une autre institution. Préciser la nature de l'expertise qui en aucun cas ne doit se recouvrir avec les travaux de thèse. Produire un rapport validé par le Directeur de thèse et par la Direction du centre de recherche du ressort.

#### **d.5 - Récapitulatif horaire**

Faire un tableau reprenant toutes les formes d'activités et les différents items effectivement concernés, mettre les volumes horaires en regard, Sommer sur la dernière ligne du tableau.

### **3°) Justification de la demande**

#### **a. Exposé des motifs et justification par le doctorant.**

Le doctorant fera ressortir les difficultés spécifiques inhérentes à la préparation de sa thèse justifiant une prolongation de son inscription. En cas de congés de maternité, maladie... (Fournir les justificatifs médicaux). Signature du Doctorant

#### **b. Justification par le directeur de thèse et avis motivé**

Le directeur de thèse ne doit pas se contenter de mettre un avis à la demande du doctorant. Il s'attachera à montrer explicitement les raisons de la nécessité d'une année supplémentaire et indiquera la date prévisible pour la soutenance de la thèse. Signature du Directeur de thèse.



**DEMANDE DE DEROGATION A LA DUREE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2012 – 2013  
pour Inscription en 4<sup>ème</sup> année de thèse  
d'un doctorant de 3<sup>ème</sup> année sous contrat doctoral**

Le dépôt de la présente demande, revêtue de la signature du doctorant et des directeurs de thèse (signatures originales), et des pièces accompagnantes doit être fait auprès de l'Ecole doctorale avant le 12 juillet 2012 (midi) pour les doctorants sollicitant une prorogation de leur contrat doctoral (aucune tolérance de retard) et entre le 18 juin et le 7 septembre 2012 pour les autres doctorants, en vue d'une inscription administrative en 4<sup>ème</sup> année de thèse. Date limite de l'inscription administrative : 30 septembre.

Mme, M. : .....  
Nom de naissance / nom marital / prénoms

Bénéficiaire d'un contrat doctoral - N° de carte d'étudiant :

Dates d'interruption(s) éventuelle(s) d'inscription en thèse :

Date prévue pour la soutenance :

sollicite de Monsieur le Président de l'Université de Corse une dérogation à titre individuel pour réinscription au Doctorat en 4<sup>ème</sup> année de thèse, en vue d'une soutenance prévue à la date indiquée ci-dessus. A cet effet, un état d'avancement des travaux de thèse, un état effectif des activités complémentaires réalisées au cours de l'année écoulée et un exposé des motifs venir sont donnés à la suite

<p><b>Le Doctorant</b></p> <p>Corte, le ..... Signature</p>
---

<p><b>Le Directeur de thèse</b> <i>Qualité, Nom et Prénom</i></p> <p>Corte, le ..... Signature</p>
--

<p><b>Le Co-Directeur thèse</b> <i>Qualité, Nom et Prénom</i></p> <p>Corte, le ..... Signature</p>
--

<p><b>Le Président de l'Université de Corse par délégation : le Directeur de l'Ecole doctorale</b></p> <p><input type="checkbox"/> Accordée <input type="checkbox"/> Refusée</p> <p>Corte, le .....</p> <p>Pr Jean Costa</p>
--

# Rappels réglementaires

## Les activités complémentaires

Le volume horaire des activités complémentaires doit être le 1/6<sup>ème</sup> de la durée légale de travail soit : 268 h soit 32 jours ouvrés (au sens de journées de travail). Une journée ouvrée équivaut à 8,4 h de temps légal.

### Extrait du Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche (Article 5)

« Conformément aux stipulations du contrat doctoral prévues au deuxième alinéa de l'article 3, le président ou le directeur de l'établissement arrête le service du doctorant contractuel chaque année sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche ou de l'équipe de recherche concernée et avis du doctorant contractuel.

Le service du doctorant contractuel peut être exclusivement consacré aux activités de recherche liées à la préparation du doctorat ou inclure, outre ces activités de recherche, un service annuel égal au sixième de la durée annuelle de travail effectif fixée par le décret du 25 août 2000 susvisé et consacré aux activités suivantes :

- enseignement dans le cadre d'une équipe pédagogique, pour un service égal au plus au tiers du service annuel d'enseignement de référence des enseignants-chercheurs, défini à l'article 7 du décret du 6 juin 1984 susvisé ;
- diffusion de l'information scientifique et technique ;
- valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique ;
- missions d'expertise effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation.

Aucune heure ni aucun service complémentaire lié à l'une de ces activités ne peut lui être confié.

Lorsque les doctorants contractuels assurent un service d'enseignement, ils sont soumis aux diverses obligations qu'implique cette activité et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leurs enseignements. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service fixées au présent article.

Les activités autres que celles consacrées aux travaux de recherche accomplis en vue de la préparation du doctorat peuvent être effectuées dans un établissement différent de celui qui emploie le doctorant contractuel. Cette modalité est subordonnée à la conclusion d'une convention entre l'établissement dont relève l'intéressé, le doctorant contractuel et l'établissement d'accueil. Cette convention prévoit la définition des activités confiées au doctorant contractuel, leurs modalités d'exécution et d'évaluation, ainsi que la contribution versée par l'établissement d'accueil au profit de l'établissement qui emploie l'intéressé. »

## Les Enseignements

Si les activités complémentaires sont exclusivement constituées d'enseignements le volume horaire en présentiel doit être de 64 heqTD.

1 h TD = 1 heqTD et 1h TP = 0,666 heqTD.

1 heqTD d'enseignement équivaut à 4,2 h de temps de travail légal

### Procédures administratives relatifs à la préparation et à la délivrance du Doctorat de l'Université de Corse Art.5 – Les activités d'Enseignement

« Le service d'enseignement d'un doctorant sera constitué exclusivement de travaux dirigés et de travaux pratiques dispensés en Licence pour un volume global d'au maximum 64 heures équivalent-TD. Des dérogations accordées par le directeur de l'Ecole Doctorale sont possibles lors de la 3<sup>ème</sup> année d'inscription ; celles-ci doivent être sollicitées au préalable. Les doctorants concernés remettront au Secrétariat de l'Ecole Doctorale : une copie de leur état de services prévisionnels en début d'année et une copie de leur état de service s effectifs en fin d'année ».